COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du conseil communautaire

du 5 décembre 2016 **n° 8**

EXTRAIT :

PAYS CHÂTELLERAUDAIS
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 56

PRESENTS (43) : Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Jacques MELQUIOND, Anne-Florence BOURAT, Mohamed BEN EMBAREK, Françoise BRAUD, Hubert PREHER, Corine FARINEAU, Jacques DUMAS, Chantal PETIT, Evelyne AZIHARI, Béatrice ROUSSENQUE, Jean-Michel MEUNIER, Elisabeth PHLIPPONNEAU, Françoise MERY, Pierre BARAUDON, Yvon GANIVELLE, Jacky ROY, Monique CARDINEAUX, Francoise VASLIN, Jean-Paul BARBOT, Bernard BIET, Bernard HENEAU, Isabelle BARREAU, Jean-Claude BONNET, Annie DESPAS, Francis FAGES, Jacky GAUTHIER, Alain GUIMARD, Alain LAUMONIER, Christine PIAULET, Bruno SULLI, Marie Line CHABOT, Dominique GAUTHIER, Louis CLAVE, Gérard PEROCHON, Marylène FAVARD, Dominique MARTIN, Dominique CHAINE, Maryline CUNHA-RIBEIRO, Jean-François DABILLY, Marylène PONTHIER, Patrick BLOSSIER

POUVOIRS (6) :
Laurence RABUSSIER, mandant a pour mandataire Maryse LAVRARD
Philippe MIS, mandant a pour mandataire Jean-Pierre ABELIN
Frédéric BRAILLARD, mandant a pour mandataire Mohamed BEN EMBARECK
Thomas BAUDIN, mandant a pour mandataire Jacques MELQUIOND
Gilles MICHAUD, mandant a pour mandataire Pierre BARAUDON
Myriam METAIS, mandant a pour mandataire Françoise MERY

EXCUSES (7) : Eric AUDEBERT, Marie-France TEXIE , Hindley MATTARD, Franck BONNARD,Jean-Pierre RENAULT,Sylvain THENAULT, Laurent BLIN

Nom du secrétaire de séance Jacky ROY

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Paul BARBOT

OBJET : Budget annexe des déchets
Clôture du budget et création d'un nouveau budget gestion des déchets (redevance)

Dans le cadre de l'extension, la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais va devoir, à compter du 1er janvier 2017, faire face à deux types de financements pour la gestion des déchets sur son territoire : la taxe et la redevance pour les communes de l'ancienne communauté de communes de Val de Gartempe et Creuse, percevant des redevances pour le compte du SIMER.

Pour des raisons techniques liées à la fiscalité, il est donc nécessaire de créer un budget annexe dédié à ces opérations qui sont assujetties à la TVA et de clôturer le budget déchets ménagers existant pour transférer la gestion des déchets financés par la taxe dans le budget principal.

* * * * *

VU le code général des impôts,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14, applicable au budget principal, mais également à un budget annexe dédié à la gestion des déchets,

VU la délibération n° 2 du 13 novembre 2006 relative à la création du budget annexe de la

Acquitté en PREFECTURE le 07/12/2016

gestion des déchets,

CONSIDERANT que pour faciliter le suivi de ces opérations et améliorer la présentation budgétaire de la collectivité, il convient de créer un budget annexe pour ce type d'opérations assujetties à la TVA,

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide :

- de clôturer le budget annexe de gestion des déchets gérés via la taxe qui sera intégré dans le budget principal de la CAPC à compter du 1er janvier 2017,
- de créer un budget annexe de gestion des déchets (redevance) gérés via la redevance à compter du 1er janvier 2017
- de charger le président de déclarer cette opération auprès des services fiscaux

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le président de la communauté d'agglomération
Publié au siège de la CAPC, le 8-12-2016

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER

Acquitté en PREFECTURE le 07/12/2016